

Statistiques Régionales

Chiffres clé de l'année 2018

Source : SNTRP - Statistiques technologiques et financières 2014-2018

Sommaire

1. Définitions et caractéristiques des indicateurs	2
A. Définitions	2
B. Les indicateurs	2
C. Evolution des modes de calcul	3
2. Sinistralité de l'année 2018	4
D. Quelques repères	5
E. Dépenses de la sinistralité	6
3. Les entreprises et salariés	6
A. L'effectif salarié par CTN en 2018.....	6
B. Répartition des sections d'établissements et des salariés par tranche d'effectif.....	6
4. Les accidents du travail.....	7
A. Résultat de l'année 2018.....	7
B. Répartition des accidents de travail par activité	7
C. Répartition des accidents de travail avec arrêt et indice de fréquence par département	8
D. Evolution du nombre d'accidents avec arrêt de 2004 à 2018.....	8
E. Principales circonstances des accidents du travail avec arrêt.....	9
5. Les maladies professionnelles	9
A. Résultat de l'année 2018.....	9
F. Evolution des maladies professionnelles en 1 ^{er} versement	10
G. Focus TMS.....	10
H. Focus Amiante	12
I. Focus cancers professionnels	12
6. Les accidents de trajet.....	13
A. Résultat de l'année 2018.....	13

1. Définitions et caractéristiques des indicateurs

A. Définitions

Circonscription de la Carsat Nord-Est

La région Nord-Est comprend 2 régions :

- ✚ La région Lorraine composée de 3 départements : Meurthe et Moselle, Meuse, Vosges.
Le département de la Moselle est rattaché à la CRAM Alsace Moselle.
- ✚ La région Champagne-Ardenne composée de 4 départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne

Les comités techniques nationaux (CTN)

CTN A	Métallurgie
CTN B	Bâtiments et Travaux Publics
CTN C	Transports, EGE, Livre, Communication
CTN D	Alimentation
CTN E	Chimie, caoutchouc, plasturgie
CTN F	Bois, Ameublement, Papier-carton, Textiles, Vêtement, Cuirs et Peaux
CTN G	Commerce
CTN H	Activité de Service I
CTN I	Activité de Service II et Travail Temporaire
CTN Z	Bureau et autres catégories

Le compte spécial

Sont inscrites au compte spécial, en application de l'arrêté du 16/10/1995 pris pour l'application de l'article D. 242-6-3, les dépenses afférentes à des maladies professionnelles constatées ou contractées dans l'une des conditions suivantes

- ✚ La maladie professionnelle a fait l'objet d'une première constatation médicale avant la date d'entrée en vigueur du tableau la concernant ;
- ✚ la victime n'a été exposée au risque de la maladie professionnelle qu'antérieurement à la date d'entrée en vigueur du tableau

B. Les indicateurs

Provenance des données

Les données sont issues d'un traitement informatique intégré à la base de données SNTRP : Système de Gestion des Employeurs pour la tarification et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, et pour la gestion des déclarants de données sociales. Ce système est utilisé dans toutes les CARSAT, CRAM et CGSS.

Ce programme a pour objet de constituer les fichiers concernant les employeurs :

- ✚ les résultats des employeurs
- ✚ les sinistres professionnels (AT/MP).
- ✚ Les fichiers constitués comportent les données relatives à la dernière période triennale connue, soit les 3 dernières années connues.

Il édite les résultats de la dernière année connue et remet à jour les éléments des 2 années précédentes. Ainsi, un écart peut apparaître entre le recueil statistique de l'année et ceux des exercices précédents.

Les indicateurs statistiques ne prennent pas en compte les données des risques 802CA, 802AA, 401ZE (élèves, étudiants, agents statutaires des Industries Electriques et Gazières).

LES CHIFFRES CLES 2018

Indicateurs	Abréviations	Définitions	
Incapacité temporaire	IT	Arrêt de travail d'au moins 24 heures consécutif à un accident du travail, de trajet ou à une maladie professionnelle	
Incapacité permanente	IP	Incapacité permanente consécutive à un accident du travail, de trajet ou à une maladie professionnelle et entraînant l'attribution d'une indemnité en capital (si Taux IP < 10 %) ou d'une rente (si taux IP >= 10 %)	
Taux IP	Taux IP		
Indice de fréquence	IF	$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt supérieur à 24 h}}{\text{nombre de salariés}}$	x 1 000
Taux de fréquence	TF	$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt supérieur à 24 h}}{\text{nombre d'heures travaillées}}$	x 1 000 000
Indice de gravité	IG	$\frac{\text{Total des taux d'incapacité permanente}}{\text{nombre d'heures travaillées}}$	x 1 000 000
Taux de gravité	TG	$\frac{\text{Nombre de journées de travail perdues}}{\text{nombre d'heures travaillées}}$	x 1 000
Taux IP Moyen	TIP Moyen	$\frac{\text{Somme des taux IP}}{\text{Nbre d'accidents avec IP}}$	
Maladies professionnelles en 1 ^{er} versement	MP 1 ^{er} versement	Maladies professionnelles (MP) ayant donné lieu à un premier versement d'indemnisation dans l'année, qu'il soit en indemnités journalières (IJ) ou en incapacité permanente.	
Maladies professionnelles avec IP	MP avec IP	Maladies professionnelles ayant donné lieu à l'attribution d'un taux d'incapacité permanente (taux IP) dans l'année.	

C. Evolution des modes de calcul

En 2017, le mode de calcul des effectifs et heures travaillées ont évolué. Auparavant, issus des DADS, ces données proviennent désormais des DSN.

Calcul issu des DADS :

Cet effectif est égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque trimestre de l'année considérée :

- Les salariés à temps complet présents à la fin de chaque trimestre sont comptés pour 1. Ceux travaillant à temps partiel sont comptés au prorata du rapport entre la durée inscrite dans leur contrat de travail et la durée légale de travail au cours du trimestre civil considéré ou, si elle est inférieure à la durée légale, la durée normale de travail accomplie dans l'établissement au cours dudit trimestre.

LES CHIFFRES CLES 2018

Calcul issu des DSN :

Il est calculé mensuellement et tient désormais mieux compte du temps de travail réel des salariés, puisque seront pris en compte :

- La quotité de temps de travail de chaque salarié, soit le pourcentage de sa durée de travail par rapport au temps complet (50 % pour un salarié à mi-temps par exemple).
- La période d'activité, soit l'intervalle pendant lequel le salarié a été employé.

Les indices et taux de fréquence et de gravité étant calculés à partir de ces données sont impactés par cette évolution.

Ces changements de règle induisent des écarts et ainsi une rupture de données, à partir de l'année 2017, qui interdit toute comparaison avec les années antérieures.

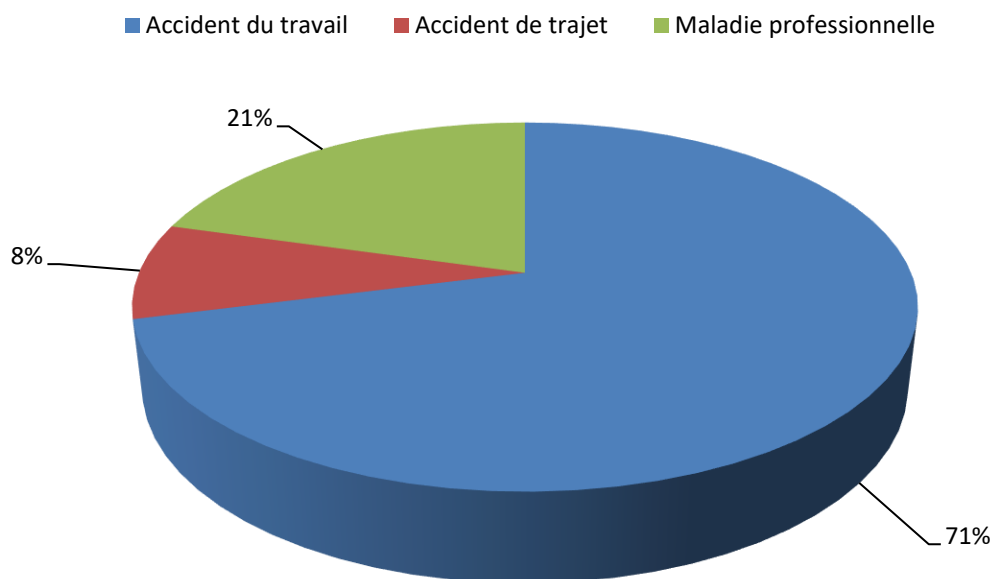
2. Sinistralité de l'année 2018

Sur l'ensemble des 9 CTN, la sinistralité de l'année 2018 est la suivante :

	Accidents de travail	Accidents de Trajet	Maladies professionnelles	Total
Nombre de sinistres reconnus	41 018	4 269	1 677	46 964
% de sinistres avec arrêt	56%	56%	86%	57%
Nombre de sinistres avec arrêt	22 954	2 379	1 437	26 770
Nombre de jours d'incapacité temporaire (IT)	1 400 030	165 663	406 033	1 971 726
Nombre moyen de jours IT/sinistre	61	70	283	74
Nombre d'incapacités permanentes (IP)	1 268	165	1 069	2 502
Part des incapacités permanentes<10%	71%	61%	64%	67%
Dont nombre de décès	24	21	6	51

LES CHIFFRES CLES 2018

1. Répartition des IJ de l'année 2018 par nature de risque



D. Quelques repères

Sur la base de 250 jours de travail par an, à raison de 8 heures de travail par jour, chaque heure :

- 23 sinistres sont reconnus par les CPAM
- 13 sinistres font l'objet d'un arrêt de travail

Les salariés représentent 24% de la population de la Circonscription de la Carsat Nord-Est :

✚ Population Circonscription Carsat NE 2019 ¹	2 594 050
✚ Nombre de salariés	611 956
	→ 24%

Sur la base de 250 jours de travail par an, le nombre de jours d'incapacité temporaire (1 971 726) représente :

- ✚ 7 887 équivalents temps plein en arrêt durant une année,
- ✚ L'équivalent d'une ville de 33 400 habitants sans activité durant une année

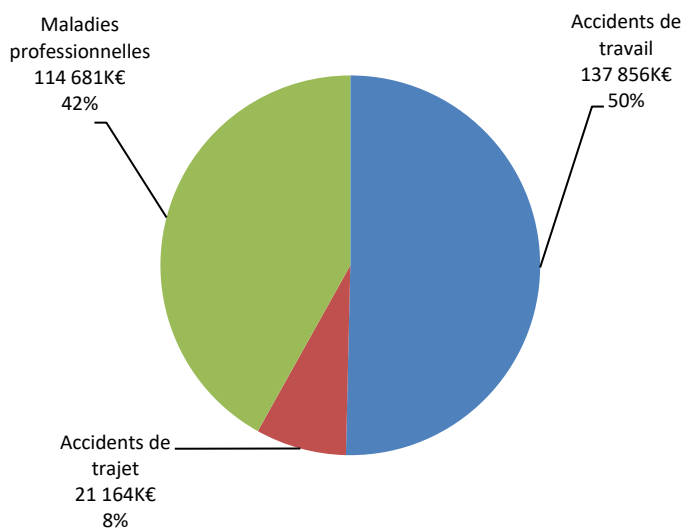
A titre indicatif, rappel de la population des villes de la Circonscription de la Carsat du Nord-Est entre 15 000 et 35 000 habitants.

Population St Dizier	25 666
Population Vandoeuvre	30 502
Population Epinal	33 454

¹ Source : Insee - Estimations de population. Données actualisées au 15 janvier 2019

LES CHIFFRES CLES 2018

E. Dépenses de la sinistralité



En 2018, les dépenses AT-MP-Trajet s'élèvent à 274 millions d'euros. Par rapport à 2017, on constate une baisse de -2,6%.

Deux secteurs d'activités enregistrent une forte hausse des dépenses : CTN G – Commerces non alimentaires (+37,9%), CTN B – Bâtiment et Travaux Publics (+20,8%).

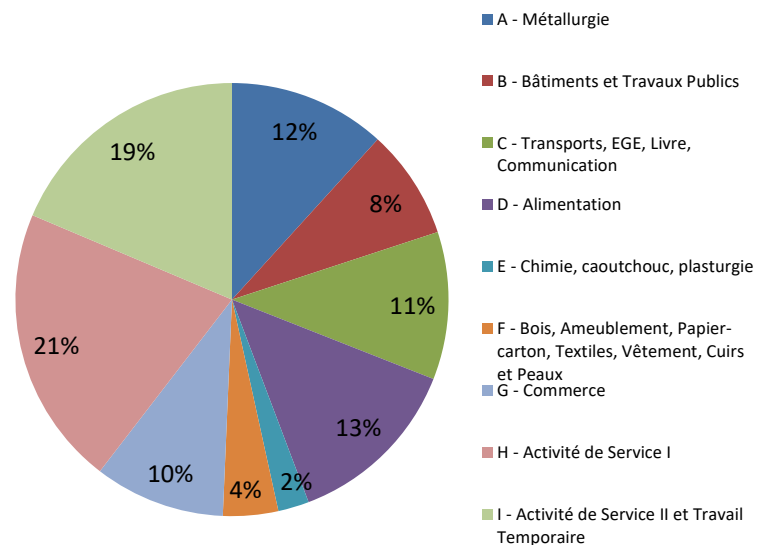
Ce sont les dépenses maladies professionnelles (-11,1%) et les accidents de trajet (-0,30%) qui engendrent la baisse de -2,6%.

3. Les entreprises et salariés

A. L'effectif salarié par CTN en 2018

En 2018 :
73 804 sections d'établissements
611 956 salariés

En Lorraine (sauf Moselle) et Champagne-Ardenne, sur 611 956 salariés, le premier employeur reste le secteur d'activités de Services I (Banque, Assurance, Enseignement, Sécurité Sociale) suivi par les activités de service 2 (santé, travail temporaire, soins à la personne)



B. Répartition des sections d'établissements et des salariés par tranche d'effectif

84% des sections d'établissements de la région ont moins de 10 salariés et occupent un quart des effectifs salariés.

2,7% des sections d'établissements ont plus de 50 salariés et occupent 44% des effectifs salariés

	Nb SE	Effectifs	% SE	% Effectifs
1 à 9 salariés	62 305	154 012	84,42%	25,17%
10 à 19 salariés	5 861	78 773	7,94%	12,87%
20 à 49 salariés	3 663	111 436	4,96%	18,21%
50 à 99 salariés	1 124	76 458	1,52%	12,49%
100 à 199 salariés	551	75 742	0,75%	12,38%
200 à 299 salariés	160	38 284	0,22%	6,26%
300 salariés et plus	140	77 251	0,19%	12,62%
Total général	73 804	611 956	100,00%	100,00%

LES CHIFFRES CLES 2018

4. Les accidents du travail

A. Résultat de l'année 2018

En 2018, 22 954 accidents du travail font l'objet d'un arrêt de travail.

Les accidents de travail en hausse depuis 2014 (+4,4% de 2014 à 2018) ont enregistré une légère hausse de +1,7% de 2017 à 2018.

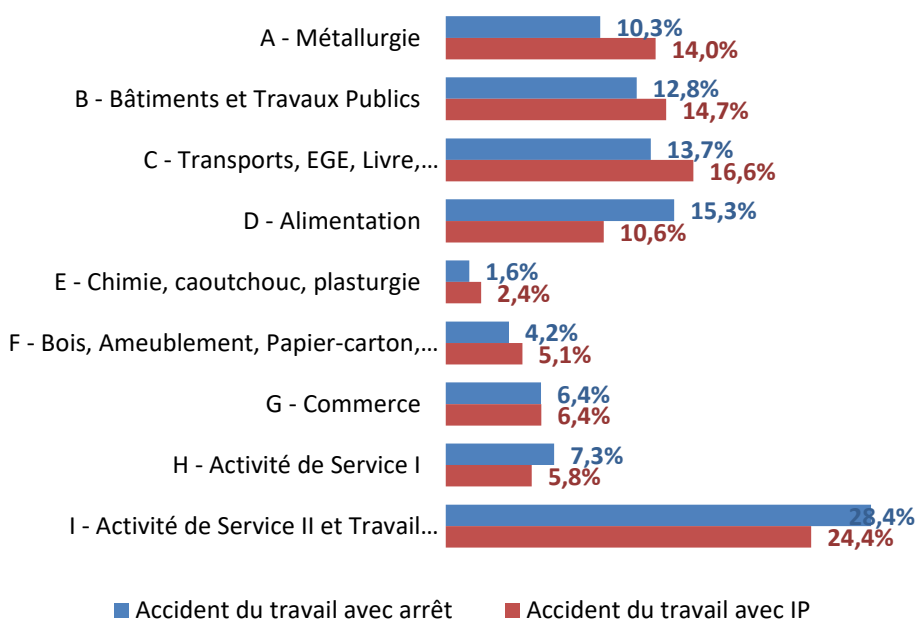
	Ensemble des 9 CTN	Evolution 2018/2017
Accident de travail avec arrêt	22 954	1,71%
Nombre de Jours IJ	1 400 030	0,73%
Accident avec incapacité permanente	1 268	5,58%
Dont Décès	24	20,00%
Total des taux IP	13 210	9,22%
Dépenses	137 855 926	5,51%

	Ensemble des 9 CTN
Indice de fréquence	37,51
Taux de fréquence	22,21
Indice de gravité	12,78
Taux de gravité	1,35

En 2018, l'indice de fréquence de 5 activités est supérieur à l'indice de fréquence de l'ensemble des 9 CTN :

- CTN B – Bâtiment et travaux publics : 58,4
- CTN I – Activité de services II : 57,3
- CTN C – Transports, EGE... : 46,7
- CTN D – Alimentation : 42,2
- CTN F - Bois, Ameublement : 38,7

B. Répartition des accidents de travail par activité



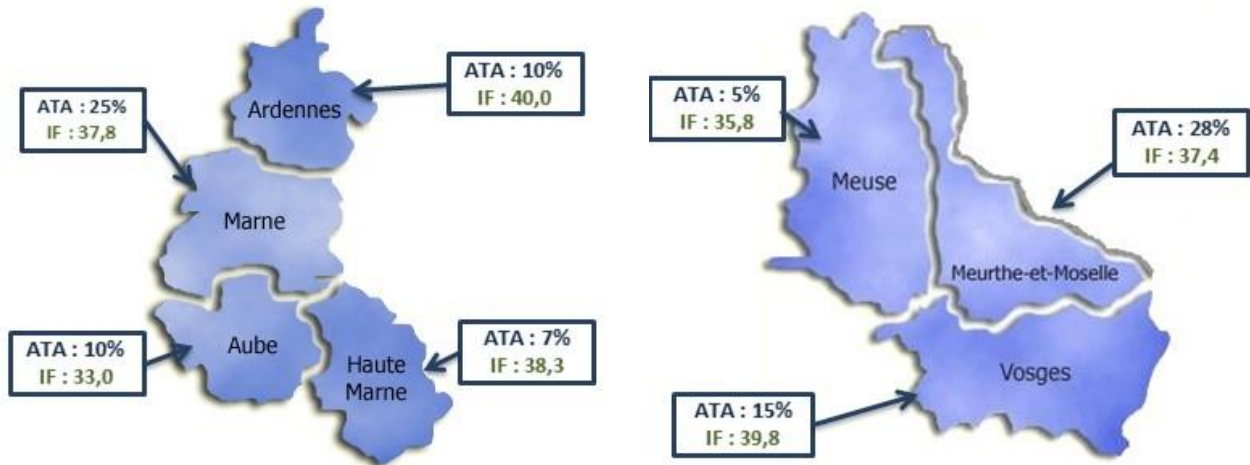
80% des accidents de travail avec arrêt et des accidents de travail avec IP sont concentrés dans les activités des

- CTN I (Activité de Service II et Travail Temporaire),
- CTN D (Alimentation),
- CTN C (Transports, EGE, Livre, Communication)
- CTN B (Bâtiments et Travaux Publics),
- CTN A (Métallurgie)

LES CHIFFRES CLES 2018

C. Répartition des accidents de travail avec arrêt et indice de fréquence par département

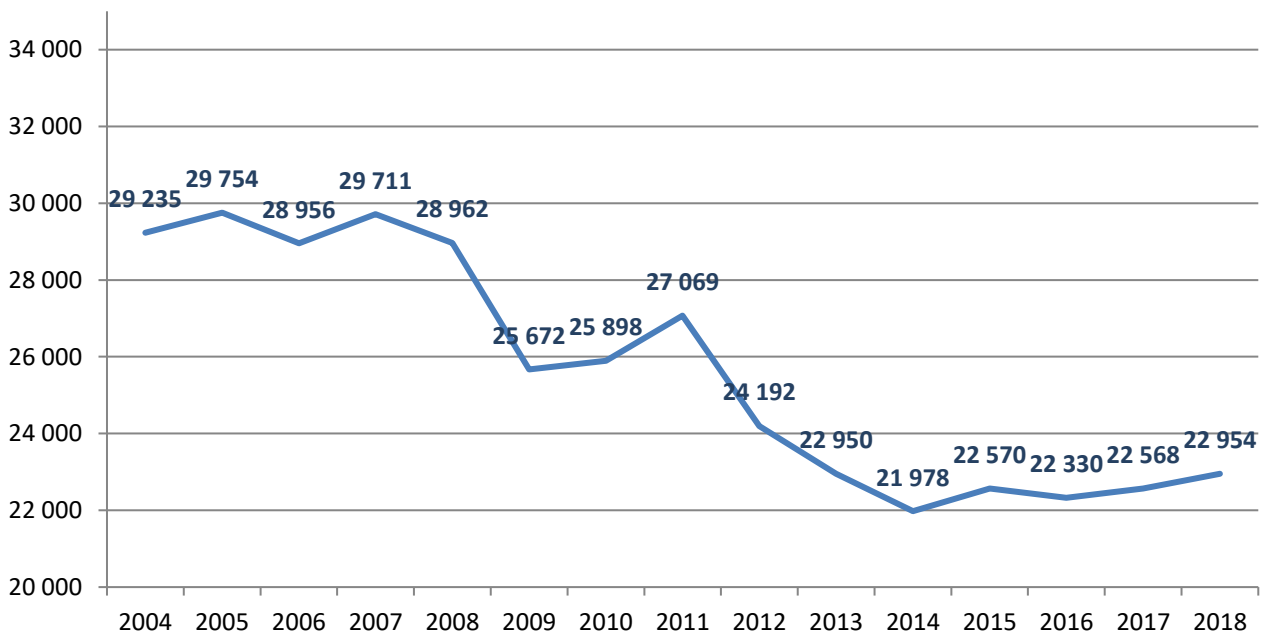
CIRCONSCRIPTION DE LA CARSAT NORD-EST
ACCIDENT DE TRAVAIL AVEC ARRÊT : 22 954
INDICE DE FREQUENCE : 37,5



D. Evolution du nombre d'accidents avec arrêt de 2004 à 2018

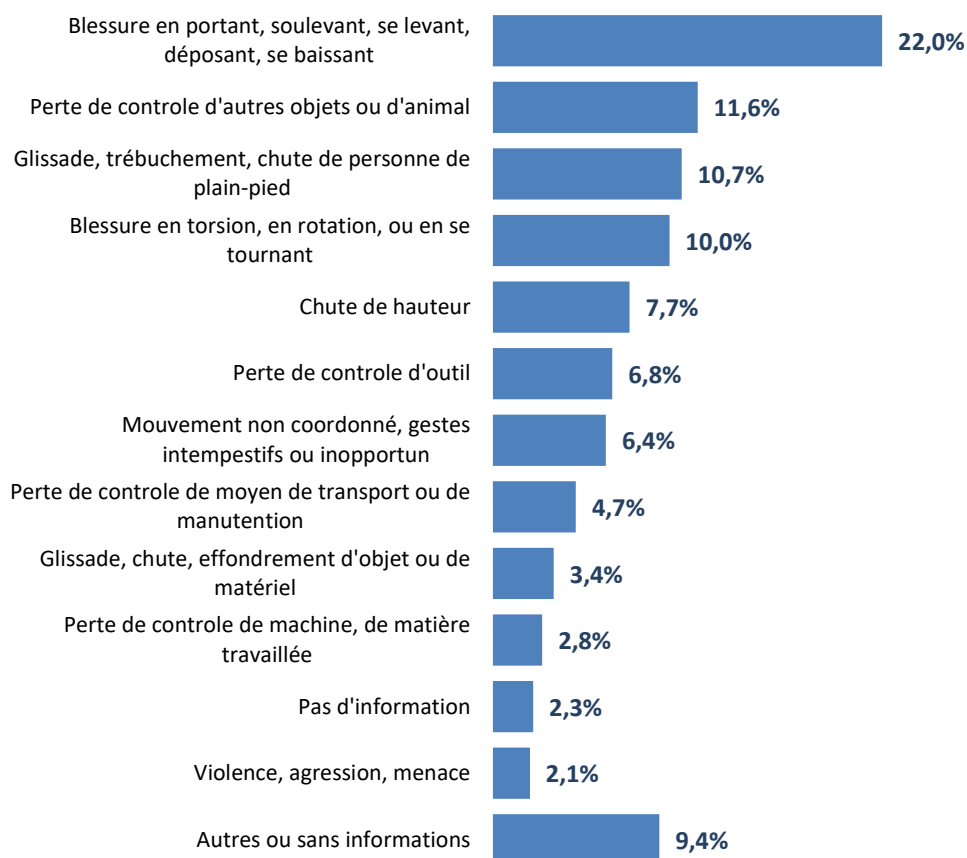
Après une tendance à la baisse des accidents du travail constatée de 2011 à 2014, depuis 2015, les accidents du travail connaissent une légère hausse annuelle. Pour l'année 2018, le taux d'évolution 2018/2017 est fixé à 1,7%, et celui 2018/2014 fixé à 4,4%. Cette hausse est constatée notamment dans les activités des CTN :

- ✚ Activité de service II : +5,1%
- ✚ Transports, EGE, Livre, Communication : +4,4%
- ✚ Commerce : +3,0%
- ✚ Activité de service I : 2,6%
- ✚ Alimentation : 2,3%



E. Principales circonstances des accidents du travail avec arrêt

75 % des accidents du travail avec arrêt ont pour principales causes les manutentions manuelles, les chutes de plain-pied, les chutes de hauteur et l'outillage à main.



5. Les maladies professionnelles

A. Résultat de l'année 2018

En 2018, 1 837 maladies professionnelles font l'objet d'un 1^{er} versement (1^{er} versement IJ ou 1^{ère} attribution d'un taux d'IP).

Comme pour 2017, les maladies professionnelles enregistrent une baisse (-6,7% de 2017 à 2018).

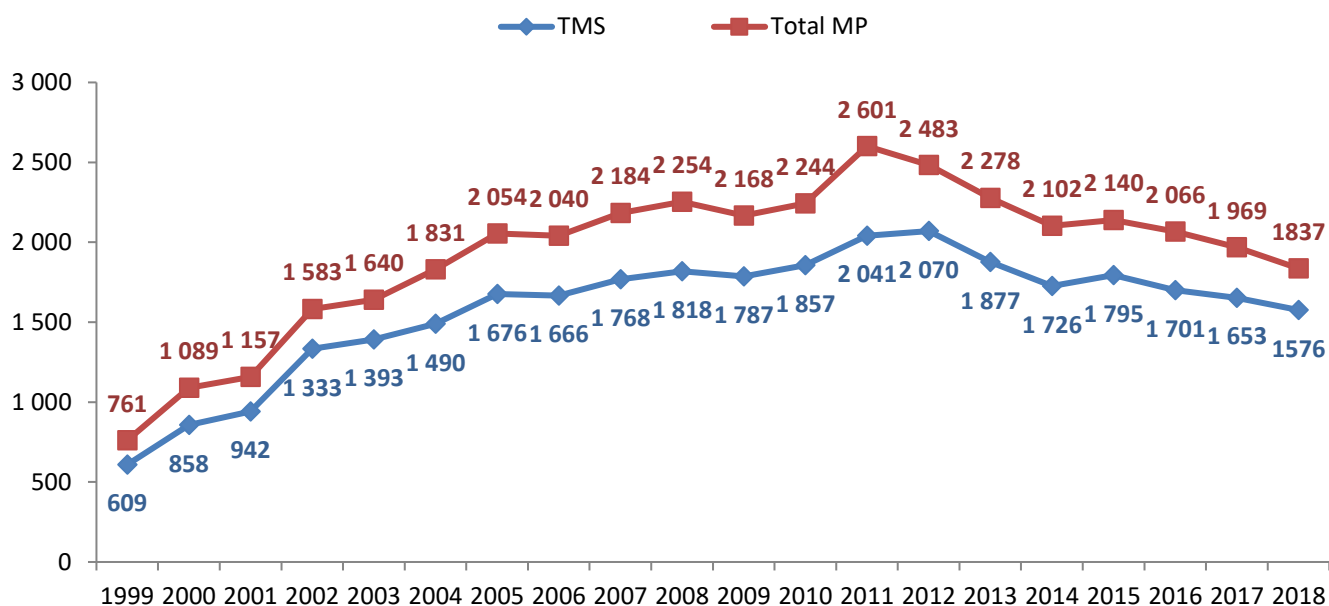
	Ensemble des 9 CTN	Compte spécial	Total	Evolution 2018/2017
MP en 1er versement	1 722	115	1 837	-6,70%
Nombre de Jours IJ	379 816	26 217	406 033	-0,50%
MP avec incapacité permanente	963	106	1 069	-7,20%
Dont Décès	17	4	21	-16,00%
Total des taux IP	13 556	2 389	15 945	-13,55%
Taux IP moyen	14	23	15	-6,84%
Dépenses	98 099 161	16 581 542	114 680 703	-11,12%

	Année 2018	Evolution 2018/2017
Indice de gravité	15,18	-15,78%
Taux de gravité	0,39	-3,07%

LES CHIFFRES CLES 2018

F. Evolution des maladies professionnelles en 1^{er} versement

La tendance à la baisse constatée en 2012 se poursuit (2018/2017 : -6,7%). Cette diminution concerne essentiellement les TMS (2018/2017 : -4,7%).

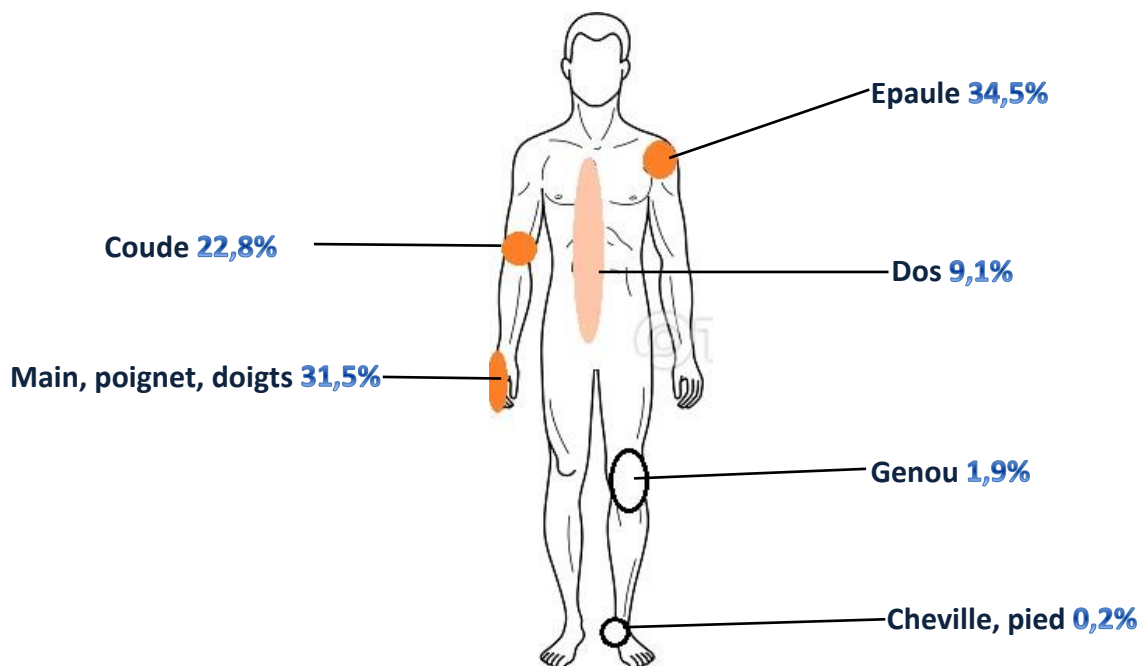


G. Focus TMS

86% des maladies professionnelles en 1^{er} versement concernent les TMS, en 2018 :

- ✚ Tableau 57 – Affections péri-articulaires : 1 400 cas
- ✚ Tableau 98 – Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle : 113 cas
- ✚ Tableau 97 – Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations : 31 cas
- ✚ Tableau 69 – Affections dues aux vibrations et aux chocs : 6 cas
- ✚ Tableau 79 – Lésions chroniques du ménisque : 26 cas

1. TMS par sièges des lésions – Année 2018



LES CHIFFRES CLES 2018

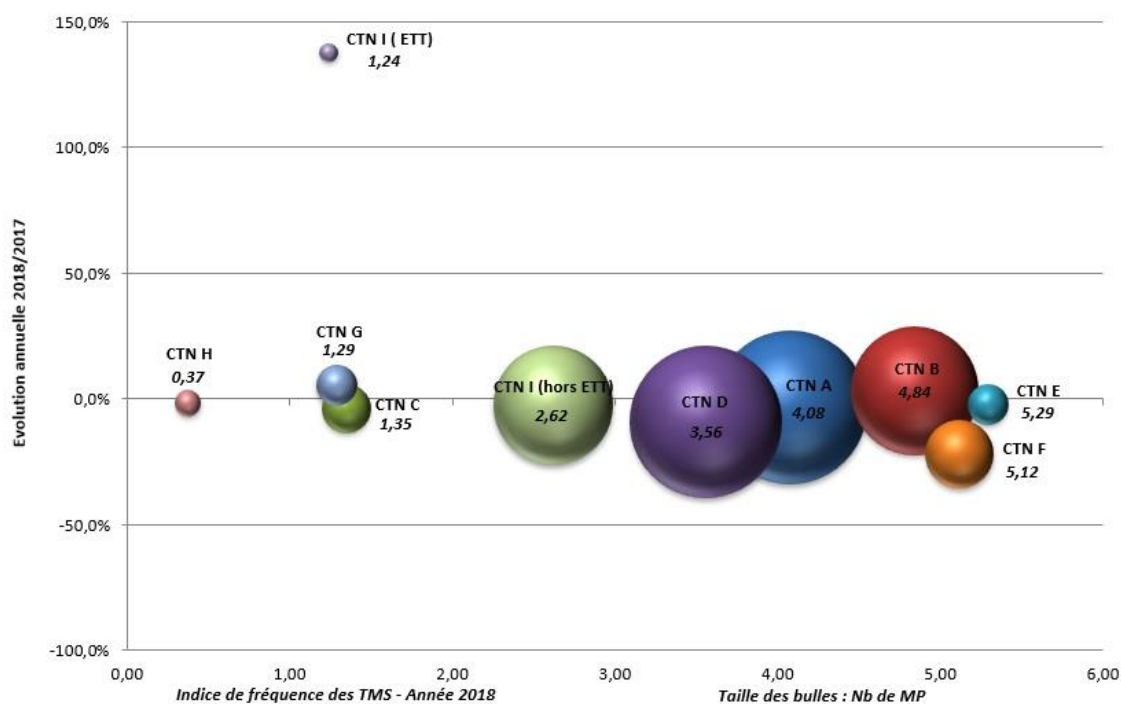
87% des TMS relèvent des pathologies et sièges des lésions suivants :

- ✚ Main, poignet, doigts : Syndrome du canal carpien : 24,2%
- ✚ Coude : Tendinopathie des muscles épitrochléens du coude : 20,8%
- ✚ Epaule : Rupture de la coiffe des rotateurs : 17,8%
- ✚ Epaule : Tendinopathie aigue ou chronique : 16,1%
- ✚ Dos : Sciatique par hernie discale : 8,4%

2. Indice de fréquence des TMS 2018 et évolution annuelle (hors compte spécial)

81% des TMS se trouvent principalement dans 5 secteurs d'activité :

- A – Métallurgie : 20%
- D - Alimentation : 19%
- I - Activités de service II (santé, travail temporaire, soins à la personne) : 17%
- B - Bâtiments et Travaux Publics : 16%
- F - Bois, Ameublement, Papier-carton, Textiles, Vêtement, Cuir et Peaux : 9%



LES CHIFFRES CLES 2018

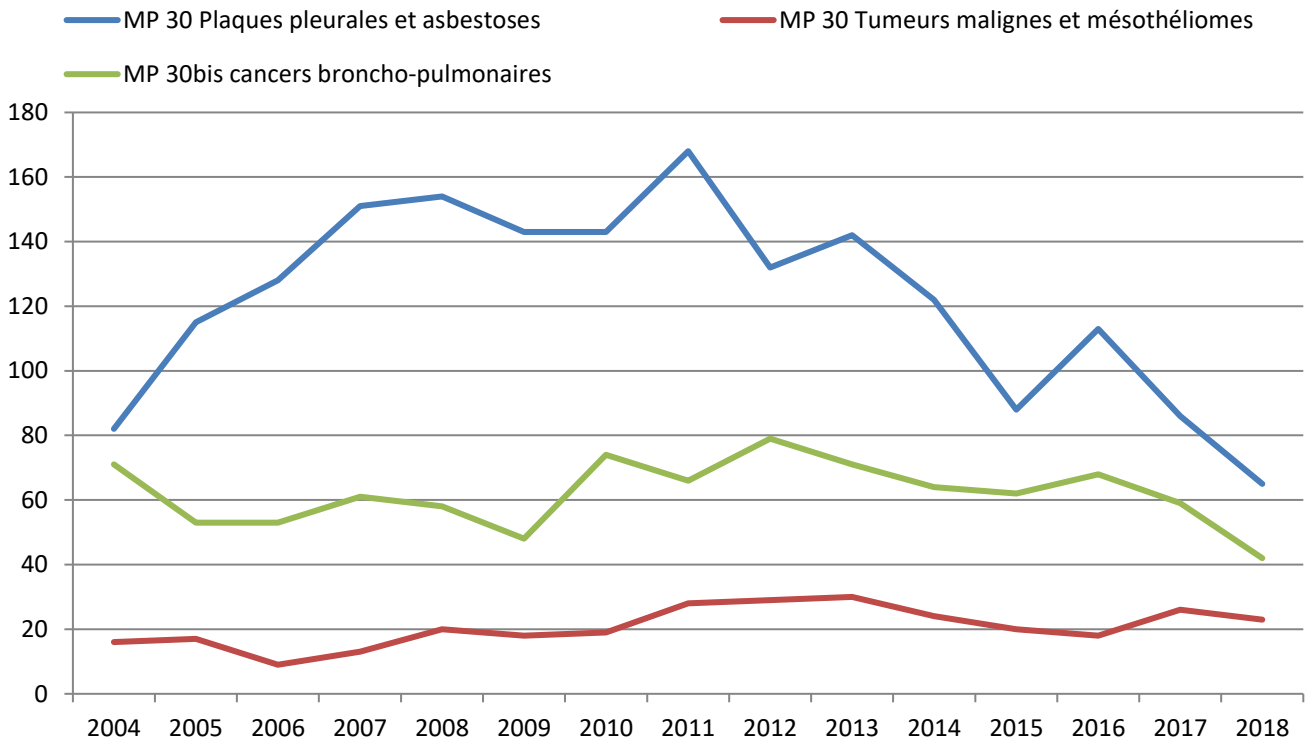
H. Focus Amiante

1. Evolution des MP amiante (30 et 30bis) par pathologie (hors MP 30 Association de plusieurs syndromes)

Comme en 2017, les maladies professionnelles en 1^{er} versement liées à l'amiante accusent une baisse en 2018 :

- ✚ 2017 à 2018 : -23%
- ✚ 2014 à 2018 : -38%

95% des maladies professionnelles relèvent des pathologies suivantes :



I. Focus cancers professionnels

MP en 1 ^{er} versement	
Amiante	65 71%
Hors amiante	26 29%
Total	91

En 2018, 71% des cancers professionnels indemnisés sont liés à l'amiante.

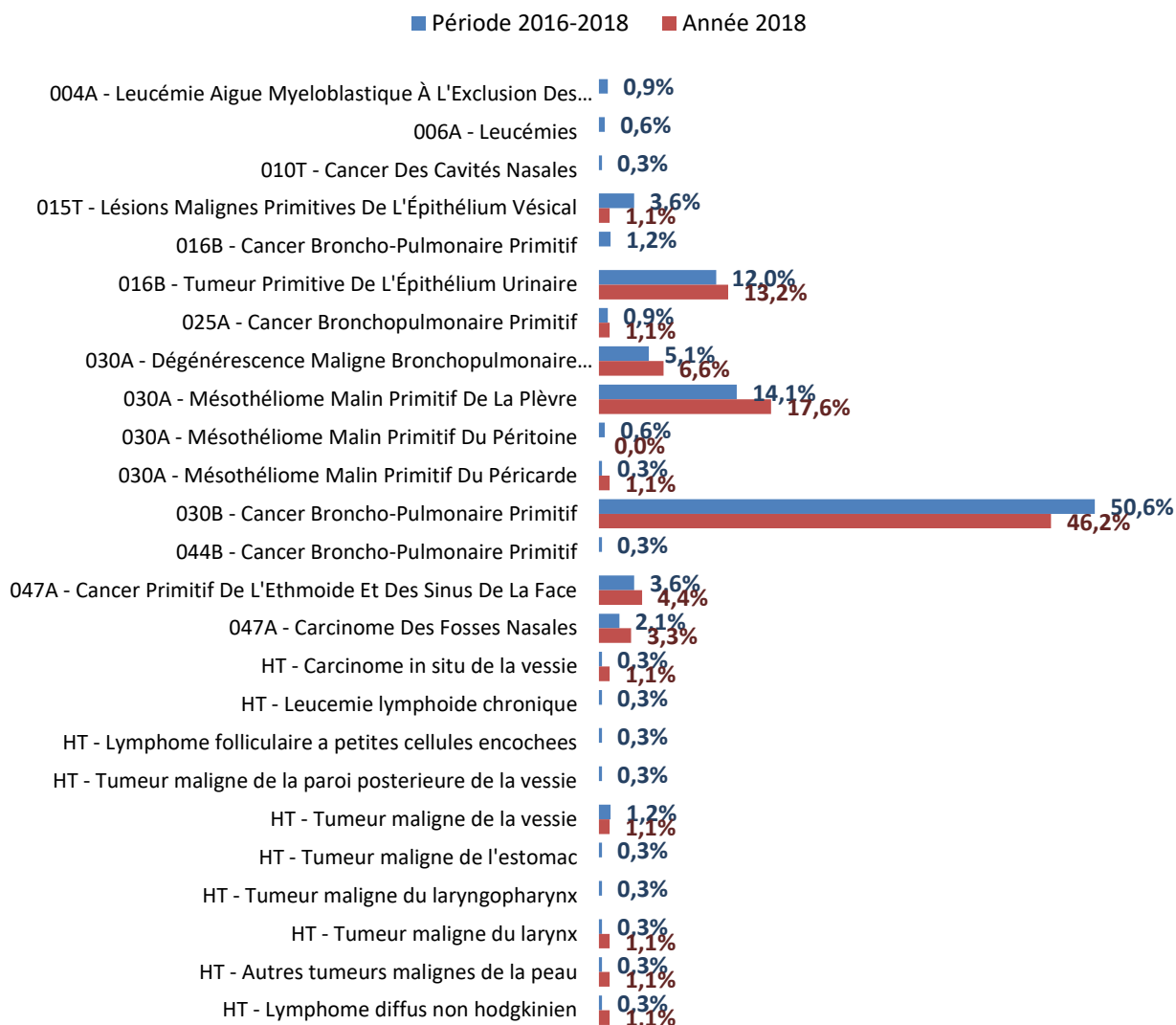
On dénombre 21 décès liés à des cancers professionnels dont :

- MP 30bis : 4 (66%)
- MP 30 : 5 (24%)
- MP 16bis – MP 25 : 2 (10%)

LES CHIFFRES CLES 2018

Répartition des cancers d'origine professionnelle en %

82% des cancers d'origine professionnelle sont liés à l'amiante et aux goudrons de houille.



6. Les accidents de trajet

A. Résultat de l'année 2018

Comme en 2017, les accidents de trajet avec arrêt accusent une hausse de 4,5%.

Cette hausse se trouve essentiellement dans 2 activités, la Chimie, caoutchouc, plasturgie (+30%) et le Bois, Ameublement, Papier-carton (+33%).

	Sur l'ensemble des 9 CTN	Evolution 2018/2017
Accident de trajet avec arrêt	2 299	4,50%
Nombre de Jours IJ	157 695	3,80%
Accident avec incapacité permanente	153	1,32%
Dont Décès	5	-44,44%
Total des taux IP	2 280	-3,59%
Dépenses	19 874 220	-3,70%

LES CHIFFRES CLES 2018

Evolution des accidents de trajet de 2004 à 2018

